



EXTRAIT DU REGISTRE
 DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 19/03/2021, à 19h15 en la salle du conseil municipal, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M.Fabien VERRAT, Maire.

Date de convocation : Le 12 mars 2021
 Membre en exercice : 15

Présents : Fabien Verrat, Maire, Marie-France Djerad-Payen, Maud Auché, Jean-Dominique Diez, Sylvie Rodier-Arnaudin, Lionel Egretier, Marie-Laure Gobin, Eyermann Jean – François, Geoffroy d'Avezac de Castera, Francis Caillaud, Alain Denaves, Elodie Guillon-Muller, Gwénaëlle Kerdanoff, Aurore Quenet.

Excusés :

Absents : Karl Pommeraud,

Procurations :

Secrétaire de séance : Elodie Guillon-Muller

ADOPTÉ

à 14voix pour
 à 0 voix contre
 à 0 abstention(s)

Objet : Vote du compte de gestion 2020 – Commune

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier d'Etauliers M. PICAUD à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 033072

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. ETAULIERS

ETABLISSEMENT : ANGLADE

Résultats budgétaires de l'exercice

20100 - ANGLADE

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	302 405,63	912 583,75	1 214 989,38
Titres de recette émis (b)	116 508,59	515 128,03	631 636,62
Réductions de titres (c)		705,93	705,93
Recettes nettes (d = b - c)	116 508,59	514 418,10	630 926,69
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	302 405,63	912 583,75	1 214 989,38
Mandats émis (f)	91 032,14	502 353,86	593 386,00
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	91 032,14	502 353,86	593 386,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	25 476,45	12 064,24	37 540,69
(h - d) Déficit			

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, N'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2020.

Pour extrait conforme,
 ANGLADE, 19 mars 2021
Fabien VERRAT, Maire.



Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.